



# Buchères

Aube en Champagne



# BIENVENUE

# *Chez vous !*

## LIVRET D'ACCUEIL

## À L'USAGE DES

# *Nouveaux habitants*



# BIENVENUE

**Bienvenue dans la commune de Buchères qui est désormais la vôtre...**

Mes collègues élus et moi-même sommes très heureux de vous souhaiter officiellement et non moins chaleureusement la bienvenue à Buchères.

Buchères, ville où vous avez choisi de vous installer. Nous espérons que votre installation et vos premiers pas dans la commune ont été agréables pour vous. Nous savons qu'un changement de résidence n'est jamais chose facile.

Nous tenons à vous dire avec force que cette maison est la vôtre et que l'ensemble des services municipaux et des élus de la Ville sont à votre service pour vous accompagner dans toutes vos démarches.



Buchères est à la hauteur de vos attentes. Elle possède en effet tous les services, tous les loisirs, tous les équipements d'une ville moderne, tout en ayant su préserver son cadre de vie, son caractère rural, forte de ses spécificités historiques et s'appuyant sur ses traditions.

Pour ceux qui s'y intéressent, la Bibliothèque dispose de nombreuses publications, très fournies en informations historiques ou documentations.

Il est à noter qu'il existe près d'une vingtaine d'associations diverses et variées à Buchères et que celles-ci sont toujours heureuses de compter de nouveaux membres dans leur rang. S'investir, c'est aussi contribuer au dynamisme local et à l'image de la ville.

Mais également le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui peut vous aider en cas de difficultés et qui a un bureau ici à la Mairie.

Nous n'oublierons pas les commerces de Buchères (supermarché, station essence, boulangerie pâtisserie, salons de coiffure, restaurant, etc...), qui peuvent répondre à presque tous vos besoins.

A votre disposition notre site Internet se veut un recensement des ressources et des compétences disponibles dans la commune. Il a été conçu pour faciliter votre installation, vos démarches, vos recherches... mais aussi pour vous faire découvrir Buchères et vous faire aimer la ville, la faire devenir vôtre.

Buchères fait partie de Troyes Champagne Métropole, une communauté d'Agglomération regroupant 81 communes.

Nous souhaitons que vous trouviez, le plus rapidement possible, toute votre place à Buchères et que vous participiez pleinement à la richesse et à la diversité de la vie qui la caractérise.

Nous sommes persuadés que vous ne regretterez pas votre choix !  
Soyez les bienvenus chez vous !

Le Maire,  
Philippe GUNDALL

# SOMMAIRE

Page 2	<b>Lettre de bienvenue</b>
Page 3	<b>Sommaire</b>
Pages 4-5	<b>Présentation de votre équipe municipale</b>
Page 6	<b>Informations communales</b>
Pages 7-11	<b>Espace enfance et jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 7 - Le Groupe scolaire «Les trois plumes»</li><li>• 8 - La restauration scolaire</li><li>• 9 - Le club ados</li><li>• 10 - L'accueil périscolaire</li><li>• 11 - l'A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)</li></ul>
Pages 12-13	<b>Les associations</b>
Pages 14-17	<b>Les commerçants et artisans</b>
Pages 18-19	<b>Environnement</b>
Page 20	<b>C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)</b>
Pages 21-22	<b>Location de salles</b>
Pages 23-24	<b>Tri selectif</b>
Pages 25-28	<b>Démarches administratives</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 - Inscription sur les listes électorales / Recensement militaire</li><li>• 26 - État civil - Naissance / Mariage</li><li>• 27 - État civil - PACS / Déclaration de décès / Livret de famille</li><li>• 28 - Carte d'identité / Passeport</li></ul>
Page 29	<b>Cérémonies commémoratives</b>
Page 30	<b>Informations utiles</b>
Pages 31-32	<b>Numéros utiles</b>

**MAJ**

**MARS**

**2024**

## *Livret d'accueil de la commune de Buchères*

Directeur de la publication: Philippe GUNDALL

Crédits photos: Christelle LEROY

Impression: Service reprographie - Ville de Troyes

Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY

Droits réservés

Aucune reproduction ne sera possible sans  
l'autorisation préalable de la commune

# Votre Equipe

Après les élections municipales et un résultat définitif de scrutin dès le premier tour, le premier conseil municipal d'installation qui s'est tenu le Mardi 26 Mai 2020, a élu le maire, les adjoints au maire ainsi que les représentants dans les commissions communales obligatoires, les syndicats et autres organismes extérieurs. C'est une équipe municipale renouvelée qui aura désormais la responsabilité de conduire l'action municipale pour les six années à venir.



**Philippe GUNDALL**  
Maire de Buchères

Représentant de Troyes Champagne Métropole

Président du CCAS

## Présentation des nouveaux élus au Conseil Municipal

### Adjoints au maire



**Philippe FAIVRE**  
1er adjoint

Urbanisme / environnement / PLU  
Eau / assainissement  
PCS, PPRI, SCOT  
Gestion de l'énergie  
Contrats d'assurances  
Service technique et entretien



**Anne-Lise CUNY**  
2ème adjointe

Associations / sports  
Locations des salles et logements communaux  
Normes de sécurité des  
bâtiments communaux  
Informatique / téléphonie



**Frédéric HUBERT**  
3ème adjoint

Cérémonies officielles et  
évènementielles  
Gestion des cimetières  
Gestion des bâtiments de culte  
Affouages  
Gestion des déchets  
Qualité de vie / fleurissement  
Illuminations et décors



**Laurence PLUMON**  
4ème adjointe

Affaires scolaires / politique de la jeunesse  
ALSH / Club Ados  
Accueil périscolaire  
Cantine scolaire  
Conseil Municipal Jeunes



**Hervé COUCHE**  
5ème adjoint

Voiries et chemins ruraux  
Surveillance et contrôle des travaux de voiries et  
travaux des bâtiments  
Entretien courant des bâtiments communaux

# Municipale

# 2020 - 2026

Conseillère municipale déléguée et conseillers municipaux

**Chantal BROQUET**  
Conseillère Municipale Déléguée

**Michaël GODET**  
Conseiller Municipal Délégué

Bernard SAVOURAT  
Conseiller Municipal

Emilie BOUDHINA  
Conseillère Municipale

Gérald GRIS  
Conseiller Municipal

Céline RUBY  
Conseillère Municipale

Béatrice KOTNIK  
Conseillère Municipale

Vincent DEMARET  
Conseiller Municipal

Christophe SAVERS  
Conseiller Municipal

Laëtitia LADOIRE-REVOL  
Conseillère Municipale

Stéphanie TROCHET  
Conseillère Municipale

Arnaud MILLION  
Conseiller Municipal

Sabrina GANNE  
Conseillère Municipale

## **Vos élus**

Le conseil Municipal est composé de 19 élus:

1 maire

5 adjoints

1 conseillère municipale déléguée

12 conseillers municipaux

## **Permanences**

Les élus municipaux vous reçoivent en mairie sur rendez-vous.

Tél: 03.25.41.80.17



# INFORMATIONS COMMUNALES

## ASTREINTE ÉLUS



La commune de Buchères est à votre écoute....

EN CAS D'URGENCE

Comment contacter l' élu de permanence ?

En dehors des horaires d'ouverture des services de la mairie et en cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez joindre l' élu(e) de permanence au

**06 25 89 55 79**



Retrouvez toutes les informations sur  
l'actualité communale

[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)



La commune est équipée de  
l'application PanneauPocket.  
Téléchargez-la pour  
recevoir nos informations !

Suivez le guide pour télécharger  
simplement l'application et re-  
cevoir nos actualités en temps  
réel.

### ÉTAPE 1

Ouvrez le store de votre télé-  
phone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket"  
dans la barre de recherche puis  
cliquez sur "installer". L'applica-  
tion est gratuite !

### ÉTAPE 2

Une fois l'application Panneau-  
Pocket  
ouverte, recherchez la com-  
mune, le code postal ou cliquez  
sur "Autour de moi"

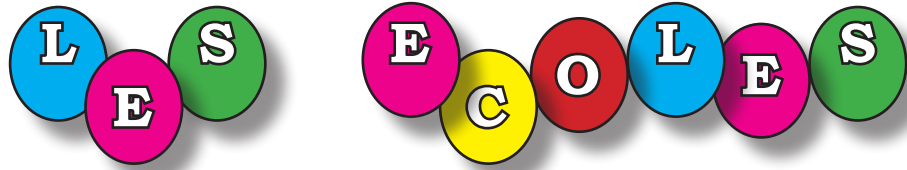
### ÉTAPE 3

Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune  
à vos favoris et recevoir les notifications.



**BONNE UTILISATION !**

# ESPACE ENFANCE ET JEUNESSE



## **GROUPE SCOLAIRE «LES TROIS PLUMES»**

Toutes les demandes d'inscriptions doivent se faire auprès de la directrice du groupe scolaire, un certificat de scolarité vous sera ensuite délivré par la Mairie.

### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

L'école élémentaire de Buchères accueille actuellement 6 classes :

- CP Madame JAILLANT
- CP - CE1 Madame ANCELOT
- CE1 - CE2 Madame BURCKEL
- CE2 - CM1 Madame HAUCHAMP
- CM1 - CM2 Madame CLIVIER
- CM2 Madame Irène DARMON (Directrice)  
Madame PRATY (Remplaçante)

Les études surveillées sont assurées par le personnel enseignant, les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h30.

**Tarif: 0.84€/jour/enfant**

### **ÉCOLE MATERNELLE**

L'école maternelle accueille 3 classes :

- Petite section Madame SWIGOST
- Petite et Moyenne section Madame COLLOT
- Grande section Madame EL HARCHI
- Moyenne et Grande section Madame LENOIR



#### **Horaires école élémentaire**

**Lundi, Mardi,  
Jeudi et vendredi :  
08h45 - 12h00  
et  
14h00 - 16h45**

#### **Horaires école maternelle**

**Lundi, Mardi,  
Jeudi et vendredi :  
08h40 - 11h55  
et  
13h55 - 16h40**

#### **Groupe scolaire «LES TROIS PLUMES»**

**Directrice : Mme DARMON Irène**

**Tél primaire: 03.25.42.40.39**

**Tél maternelle: 03.25.41.96.88**

**Mail : [ce.0100777r@ac-reims.fr](mailto:ce.0100777r@ac-reims.fr)**

**Site : <http://xxi.ac-reims.fr/ec-bucheres>**

## La Restauration Scolaire



	Tarifs pour les Buchérois	Tarifs pour les extérieurs
Quotient < 1000	4.10 €	5.65 €
Quotient >= 1000	4.62 €	6.24 €

Conditions d'inscription pour la cantine:

- Les commandes des repas se font 48H à l'avance.
- Pour toute annulation, vous devez prévenir **48h00 à l'avance sinon le repas sera facturé.** (Sauf certificat médical)
- pour toute inscription ou modification, merci de prévenir, soit:
  - en appelant **Virginie LECLERCQ, la responsable au 06.10.18.77.43**
  - en envoyant un e-mail à : [clshbucheres@wanadoo.fr](mailto:clshbucheres@wanadoo.fr)
  - en retirant un document au secrétariat de Mairie

Tarif spécifique pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire pour lesquels un projet d'accueil a été mis en place et dont les repas sont préparés et apportés par leurs parents: **1.20 €**

Vous pouvez consulter les menus sur notre site internet:  
[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr) dans la rubrique enfance et jeunesse/cantine/menus  
ou sur le portail famille.





# ESPACE ENFANCE ET JEUNESSE



## INFOS & INSCRIPTIONS

Le Club Ados est une structure ouverte aux **jeunes entre 11 et 17 ans** (11 ans mais collégiens), pendant les vacances scolaires (sauf Noël et le mois d'août).

La structure d'accueil est située **rue des Aulnes** (au-dessus de la salle des fêtes).

Le club ados est composé de **2 salles** : une pour les activités avec baby-foot, billard, table tennis de table ; l'autre avec un espace « détente » canapés, TV, lecteur DVD, jeux de société et un coin cuisine repas et bureau.

Une adhésion de **26 euros** est à régler en mairie pour l'accès au club ados renouvelable chaque année.

Un **dossier d'inscription est à remplir chaque année** (de septembre à août), disponible sur notre site internet ou au secrétariat de mairie, avec les papiers suivants à remplir obligatoirement

- fiche de renseignements,
- règlement intérieur et charte du bien vivre ensemble,
- fiche sanitaire,
- Copie du carnet de santé

Un jeune n'habitant pas Buchères peut s'inscrire au club ados mais uniquement par le biais d'un **parrainage par un autre jeune de la commune et après acceptation de la directrice du club, du Maire et des élus.**



A chaque période de vacances, un flyer d'activités avec les tarifs est envoyé aux familles ou consultable et imprimable [sur le portail famille](#).

Aucun règlement n'est demandé aux jeunes pour les sorties (sauf si indiqué sur le flyer).

La facturation est envoyée aux familles après chaque période de vacances. **ATTENTION ! Si les factures ne sont pas réglées, et les dossiers non complets l'accès au club ados est refusé.**



**Responsable du Club Ados -  
Virginie Leclercq 06.10.18.77.43.**

## L'Accueil Péri-scolaire



L'accueil périscolaire est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Une journée est décomposé en 3 cycles:

- Le matin : de 07h30 à 08h35
- Le midi : de 12h00 à 12h30 à 13h30 à 13h50
- Le soir : de 16h45 à 18h15

La présence de l'enfant à ces **trois cycles** est équivalente à **une journée pleine**.  
La présence de l'enfant à au moins **un ou deux** de ces cycles est équivalente à **une demi-journée**.

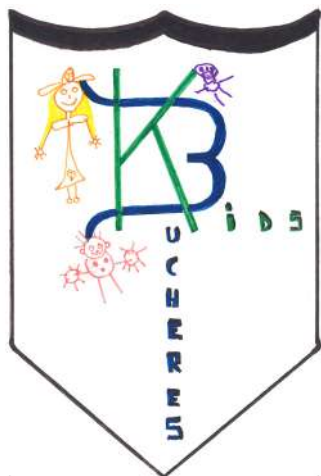
*Pendant le périscolaire, vous pouvez récupérer votre enfant à tout moment (il n'est pas obligatoire d'attendre 18h15)*

*Les inscriptions se font via le portail famille.*

	Tarif forfaitaire à la demi-journée	Tarif forfaitaire à la journée
Familles de Buchères	Quotient familial <1000 1.16 € / enfant	Quotient familial <1000 1.68 € / enfant
	Quotient familial >=1000 1.68 € / enfant	Quotient familial >=1000 2.20 € / enfant
Familles des communes extérieures	Quotient familial <1000 1.68 € / enfant	Quotient familial <1000 2.20 € / enfant
	Quotient familial >=1000 2.20 € / enfant	Quotient familial >=1000 2.73 € / enfant

**A défaut de respect de l'heure de fermeture du périscolaire, la présence supplémentaire des enfants sera facturée 5 € par 1/4 d'heure, sachant que tout 1/4 d'heure commencé est dû en entier. Au-delà de 30 minutes de retard, les services de Gendarmerie seront alertés.**

# ESPACE ENFANCE ET JEUNESSE



## A.L.S.H

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'A.L.S.H accueille les enfants scolarisés à partir de 3 ans. Il est ouvert toutes les vacances scolaires (hors Noël et le mois d'Août) ainsi que tous les mercredis pendant les périodes scolaires. Les inscriptions se font [via le portail famille](#)

#### Enfants Buchèrois

	QF 0 à 300	QF 301 à 500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1100	QF >= 1101
Vacances ou mercredis avec repas	4.41 €	5.29 €	6.35 €	7.62 €	9.14 €	11.89 €
Vacances ou mercredis sans repas	3.36 €	4.03 €	4.83 €	5.80 €	6.97 €	9.05 €
Vacances ou mercredis en 1/2 journée avec repas	3.36 €	4.03 €	4.83 €	5.80 €	6.97 €	9.05 €
Vacances ou mercredis en 1/2 journée sans repas	2.31 €	2.77 €	3.32 €	3.99 €	4.79 €	6.23 €

#### Enfants Extérieurs

	QF 0 à 300	QF 301 à 500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1100	QF >= 1101
Vacances ou mercredis avec repas	5.29 €	6.35 €	7.62 €	9.14 €	10.97 €	14.27 €
Vacances ou mercredis sans repas	4.03 €	4.84 €	5.80 €	6.96 €	8.36 €	10.86 €
Vacances ou mercredis en 1/2 journée avec repas	4.03 €	4.84 €	5.80 €	6.96 €	8.36 €	10.86 €
Vacances ou mercredis en 1/2 journée sans repas	2.77 €	3.34 €	3.98 €	4.79 €	5.75 €	7.48 €

**A défaut de respect de l'heure de fermeture de l'accueil de loisirs, la présence supplémentaire des enfants sera facturée 5 € par 1/4 d'heure, sachant que tout 1/4 d'heure commencé est dû en entier. Au-delà de 30 minutes de retard, les services de Gendarmerie seront alertés.**

**Responsable de l'A.L.S.H. et du Périscolaire -  
Karine BOURDON 06.10.62.84.26 et/ou 03.25.73.40.12**

# LES ASSOCIATIONS

## **ADMR**

Ass. d'aide à domicile

Chantal FESTUOT

**03.25.43.90.22**

## **AINSI FONT POUR MARION**

Peggy FOURNY

**06.69.56.85.27**

## **AJHA**

Ass. de jeux d'histoire  
Auboise

Mathieu SOIBINET

**06.01.96.32.89**

## **AMICALE DES PARENTS D'ELEVES**

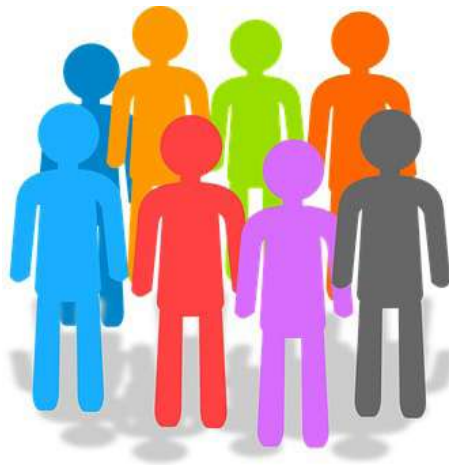
Audrey CANTIN

**06.15.90.92.00**

## **ASB FOOT**

Rachid KARA

**06.82.60.64.61**



## **UNC**

Ass. des anciens  
combattants

Claude FRIMIN

**03.25.82.10.01**

## **BUCHER'GYM**

Gymnastique volontaire

Catherine COUCHOT

**06.29.44.01.37**

## **CLUB DE L'AMITIE**

Créer, animer et développer les  
rencontres et les liens d'amitié  
entre personnes âgées.

Jack TOUTEE

**03.25.41.76.47**

## **COMITE DES FETES**

Frédéric HUBERT

**06.41.56.53.97**

## **ENSEMBLE VINTEUIL**

Groupe de musique  
classique

Michel DESTRIBAT

**03.25.41.84.90**

## **FRANCE ADOT 10**

Ass. pour les dons d'organes  
et de tissus humains

Jean-Paul BARTHELEMY

**06.61.05.76.30**

## **LES AMIS DE LA FORET ET DE LA NATURE**

Christian PARACHOUT

**06.95.92.35.75**

## **LE COMBAT D'ANNE-SO**

Sensibilisation, écoute,  
soutien pour mieux vivre  
face aux cancers

Anne-Sophie AUBIN

**06.15.17.66.34**

# LES ASSOCIATIONS

## PHIMADELPHIE

### COUNTRY

Danse country

Delphine et/ou Bérangère

**06.98.13.62.59**  
**06.22.00.65.22**

## SECOURISTES DE LA CROIX BLANCHE

Entraînement et formation  
de secourisme

Gaëtan SIMONDIN

**06.13.57.62.37**

## SOCIETE DE CHASSE

## TENNIS CLUB DES DEUX VALLEES

Ecole de tennis

Nicolas KUZMA  
Sylvain THOUVENOT  
**06.73.89.27.03**  
**06.77.79.87.07**



## TROYES AUBE JUDO

Ecole de judo

Pascal BARTOLI

**06.27.39.49.86**

## UV BUCHERES

Club cycliste

Jean-François PHILIPPON

**06.12.37.36.23**

## YOGA DETENTE BUCHEROIS

Pratique du Yoga

Odile FERREBEUF

**06.83.98.18.82**

## ZODIAK BOXING ACADEMY CLUB

Boxe pieds poings sous  
toutes ses formes

LAMBERT Michel

**06 63 84 97 77**

## A SAVOIR

### RECONNAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

- Etre déclarée en préfecture
- Etre déclarée au journal officiel

### RECONNAISSANCE PAR LA COMMUNE

Fournir les pièces justificatives suivantes:

- Déclaration en Préfecture
- Parution au journal officiel
- Statuts
- Composition du bureau

## DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les associations qui souhaitent déposer une demande de subvention à la Mairie doivent remplir un dossier et nous le retourner complété **avant le 15 novembre de chaque année.**

Les dossiers incomplets ou de retour après la limite des dates imparties ne seront pas obligatoirement satisfaits.

Les dossiers de subventions sont à retirer à la mairie ou à télécharger sur:

[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr) rubrique associations/subventions.



# ANNUAIRE

# ARTISANS

# COMMERÇANTS

# ENTREPRISES \*

## SECTEUR SALONS DE COIFFURE ET INSTITUTS DE BEAUTÉ

ANGEL COIFFURE	19 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.41.98.90
GLAM AND CHIC	1 Route de Maisons Blanches - 03.25.40.17.21
L'ATELIER BEAUTÉ COCOO'NING	50 Cour du Château - 06.50.12.93.34
VAL COIFFURE	24 Route de Maisons Blanches - 06.43.67.23.07

## SECTEUR ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE	1 Route de Maisons Blanches - 03.25.28.45.75
----------------------	--

## SECTEUR ANTIQUITÉS

ANTIQUITES GUY Jacques	36 Route de Maisons Blanches - 06.86.88.46.43
------------------------	---

## SECTEUR MÉDICAL

ARNAUD DUVERNOY (Ambulances)	9 Rue Gilbert Brisson - 03.25.75.04.05
CABINET DENTAIRE	1 Route de Maisons Blanches - 03.25.82.43.22
<b>PÔLE SANTÉ</b>	41 Route de Courgerennes
- 1 Infirmière	06.30.20.21.32
- 1 Ergothérapeute	06.70.15.93.92
- 1 Neuropsychologue	07.45.14.05.78
- 1 Reflexologue - Relaxologue	06.86.12.70.76
- 1 Masseur - Kinésithérapeute	06.95.69.40.39
- 1 Doula et accompagnante périnatale certifiée	07.84.57.68.81

SAGE-FEMME LIBERALE	1 Ter Rue du Monument - 06.72.94.17.45
---------------------	--

## SECTEUR FLEURISTE

AU CYGNE FLEURI (Fleuriste)	19 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.10.64.79.29
-----------------------------	--

## SECTEUR HORLOGERIE

AU TOURBILLON DU TEMPS

3 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.79.22

## SECTEUR CRÉATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

HOVERALL (fabrication de skatepark)

24 Bis Route de Maisons Blanches - 06.65.16.02.70

HTRACKS GE (réalisation de pumptracks)

24 Bis Route de Maisons Blanches - 06.65.16.02.70

## SECTEUR BÂTIMENT

AUBENERGIE Couverture solaire photovoltaïque

29 Rue du Bourg - 06.12.51.08.87

CR Peinture Rénovation

24 Rue de Villetard - 06.15.08.22

D.I.E.G Dépannage Installation Electricité Générale

10 Route de Maisons Blanches - 06.83.20.33.75

HL SERVICES (Multiservices)

12 Ter Rue de Courgerennes - 06.06.86.56.97

J-L C Electricité

4 Rue du Bourg - 06.49.76.79.93

LG MENUISERIE GÉNÉRALE S.A

1 Route de Maisons Blanches - 06.25.46.24.58

MB PLATRERIE (plaquiste, jointoyeur, aménagement de combles sur du neuf et de la rénovation)

8 Rue de la Buxerie - 06.21.19.33.97

PAC PRO SAITI (peintre en bâtiment)

3 Rue du Poirier Saint Jean - 06.31.84.28.72

SCIERIE DE BUCHERES

4 Route de Verrières - 03.25.41.88.02

URGENCE PLOMBERIE 10

22 Rue des Vaucelles - 06.32.07.84.46

## SECTEUR HÔTELS / BAR / RESTAURANTS

BAR LA PARENTHÈSE

19 Route de Maisons Blanches - 03.25.43.92.78

BRASSERIE DE L'HORLOGE

Rue Azalées - 03.25.46.62.51

BRASSERIE JUMIE (Fabrication de bières artisanales)

24 bis Route de Maisons Blanches - 06.69.71.30.31

HOTEL GRILL CAMPANILE

52 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.49.67.67

HOTEL PREMIERE CLASSE

52 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 08.92.70.72.63

HOTEL PREMIERE CLASSE

Zac de l'Ecluse des Marots - 08.91.70.54.20

PIZZA NAUDOT

3 Rue des Mésanges - 06.09.38.45.41

RESTAURANT LE BUCHÈROIS

1 Route de Maisons Blanches - 03.25.43.27.76

## SECTEUR ALIMENTAIRE

BOULANGERIE PÂTISSERIE GANNE

1 Route de Maisons Blanches - 03.25.73.62.20

CARREFOUR CONTACT

1 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.67.67

## SECTEUR TRAVAUX ET VOIRIE

BRM	14 Rue de la Gare - 03.25.73.19.73
CSVRD Terrassement assainissement voirie	32 Rue du Bourg - 03.25.41.08.16
MAX SIGNALISATION (Marquage au sol , mobilier urbain, signalisation routière)	32 Rue du Bourg - 06 17 67 41 96
PASS ET CIE FRANCE Construction d'ouvrage de génie civil	6 Route de Dijon - 03.25.41.60.34

## SECTEUR EXPERTISE

CABINET D'EXPERTISE (Alain Amat)	4 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.91.02
----------------------------------	--

## SECTEUR AUTOMOBILE

CAROSSERIE BONENFANT	50 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.40.34.00
GARAGE DE MAISONS BLANCHES	34 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.81.09
PFT - PFAUSSER FRANCK TRUCKS (achat-vente import export véhicules PL)	5 Bis rue des Aulnes - 06.61.23.53.89
RJ AUTO 10	3 Rue de la gare - 07.66.61.95.13
TONY NETTOYAGE AUTO	3 Rue du Bourg - 06.52.64.02.53

## SECTEUR WEB ET DIGITAL

COMWIZYOU (création sites internet, gestion réseaux sociaux, créations graphiques...)	1 Impasse du Châtelier - 06.15.90.92.00
---	---

## SECTEUR MATÉRIEL ET MATÉRIAUX

CDM (Vente de matériaux Bâtiments)	39 Avenue des Martyrs 24 Août 1944 - 03.25.71.20.71
ETS ROCHA Commerce de gros de matériel agricole	41 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.45.00.00
ESTI SARL Tuyauterie industrielle	10 Rue de Villetard - 03.25.73.68.03
GOLZAN Eric - Commerce de détail non alimentaire sur éventail et marché-	19 Rue des Vaucelles - 03.25.75.55.96
LD MATERIAUX (Démolition matériaux anciens locations bennes désamiantage)	8 Route de Dijon - 03.25.81.66.96
LOXAM TROYES SUD	6 Route de Dijon - 03.25.41.84.38
POINT P - BMCE Commerce de gros, matériaux de construction et appareils sanitaires	12 Route de Verrières - 03.25.41.00.42
PRO ARMATURE CHAMPAGNE Fabrication d'articles en fils métalliques	41 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.83.14.14
VIVESCIA Coopérative agricole	8 Route de Verrières - 03.25.41.95.61



## SECTEUR LOGISTIQUE

DEVANLAY (SOLODI LACOSTE)

Parc logistique de l'Aube

EURODIF

Parc logistique de l'Aube, Rue de la Forêt - 03.25.43.36.40

PETIT BATEAU

Parc logistique de l'Aube, 1 Route de Chaource

STE Service Technique Economique Stockage logistique

5 Rue des Aulnes - 03.25.43.94.05

## SECTEUR POÊLES ET CHEMINÉES

ASSOCIÉS DU FEU

1 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.40.30

## SECTEUR TRANSPORT

LTT TRANSPORT

2 Route de Verrières - 03.25.41.81.69

TRANSPORT PEDRETTI Marchandises

2 Route de Verrières - 03.73.27.50.11

## SECTEUR DISTILLERIE

DISLAUB (distillerie)

3 Route de Dijon - 03.25.41.64.30

## SECTEUR COURRIER POSTAL

RELAIS POSTE

3 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.79.22

## SECTEUR BIEN ÊTRE

LARCHER Régine (produits minceur et santé)

10 Rue de Villetard - 06.70.97.32.47

## SECTEUR DESTRUCTION DES NUISIBLES

HL SERVICES (Frelons asiatiques, guêpes, rats/souris/chenilles processionnaires)

12 Ter Rue de Courgerennes - 06.06.86.56.97

## SECTEUR IMMOBILIER

IAD FRANCE - DEREINS Déborah

48 C Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 06.69.76.99.73

IAD FRANCE - MOUILLEFERT Cynthia

16 Rue du Châtelier - 06.78.85.49.71

## SECTEUR ARTISANAT

TOCHE ET NONO

06.47.54.54.59

\* l'annuaire des artisans, commerçants et entreprises est créé à partir des déclarations faites en Mairie.

Avec le retour des beaux jours, bricolage, jardinage, barbecues, fenêtres ouvertes ont fait leur grand retour.

Pour ne pas transformer ces instants de bonheur en désagréments pour les autres, voici un rappel de quelques règles de bon voisinage afin de mieux vivre ensemble.

## BRUITS PUNISSABLES

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...), ou par un animal (exemple : aboiements).

## BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

## PETITS RAPPELS SUR LES NUISANCES SONORES POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS

**BRUIT**



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne doivent pas causer de gêne pour le voisinage. A cet effet, les travaux ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : Interdit

## **PISCINE**

Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne.

## **CHIENS**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif les dissuadant de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent impérativement être déclarés en Mairie.

### Nuisance sonore due aux aboiements d'un chien

L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Ainsi, si l'aboiement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera constitutif d'un bruit nuisible.

Exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore:

- Le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
- Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit)
- Le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort)

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité d'avoir le droit de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire.

## Entretien des trottoirs et aspect de notre domaine public

Nous nous permettons de rappeler aux propriétaires riverains d'une voie publique de remplir leurs obligations en assurant l'entretien des trottoirs (tonte, désherbage). Les services techniques se limiteront à l'entretien des voiries principales et route départementales de Buchères.

Les propriétaires ont l'obligation d'assurer l'entretien des propriétés (vergers, terrains) à l'intérieur des zones bâties.

## Plantations

Depuis 1989, arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés en observant un retrait de 2 mètres par rapport à l'alignement.

En cas de surplomb par une ligne électrique les distances de retrait sont :

- 3 mètres pour les plantations de moins de 7 mètres,
- au-delà de 7 mètres, augmentation d'un mètre pour chaque mètre supplémentaire de hauteur, dans la limite de 10 mètres.

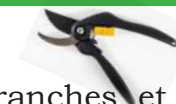


## FEUX

Brûlage des pailles et végétaux (Interdit du 16 mars au 15 octobre)

Il est interdit à moins de 100 mètres des habitations, des routes et chemins.

## Elagage



Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies aux frais des propriétaires. L'élagage étant obligatoire et imprescriptible, le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut être mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception du Maire. S'il persiste, la commune effectue l'élagage aux frais du contrevenant.

## Ramonage et monoxyde de carbone

**Le ramonage d'un conduit de cheminée, de poêle ou de chauffage est obligatoire.** Les conduits de fumée intérieurs ou extérieurs, fixes ou amovibles, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion doivent être maintenus constamment en bon état d'entretien et de fonctionnement et ramonés périodiquement en vue d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanation de gaz nocifs dans l'habitation, ainsi que le rejet de particules dans l'atmosphère extérieure.

## DEJECTIONS CANINES ET DETRITUS



Nous vous rappelons que des distributeurs de sacs en plastique permettant de ramasser les déjections de vos animaux et de laisser nos rues propres sont à votre disposition. (sous peine d'amende).

L'article 99 du règlement sanitaire départemental stipule que sur la voie publique, «il est interdit de jeter, déposer ou d'abandonner des pelures, des épluchures et résidus de fruits et légumes.

Les déjections de votre animal doivent être ramassées. D'une façon générale, tout débris ou détritrus d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes» Enfreindre cette obligation constitue une infraction qui peut être sanctionnée par une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

## • CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votre Centre Communal d'Action Social, présidé de droit par le Maire, Monsieur Philippe GUNDALL est doté d'un Conseil d'Administration composé de 9 membres (élus et représentants d'associations qui œuvrent dans le domaine social).

Le C.C.A.S, sous la responsabilité de Philippe GUNDALL, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les différentes institutions publiques et privées. Ainsi le C.C.A.S participe à l'instruction des demandes d'aide sociale. Il peut également intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Le C.C.A.S est habilité pour attribuer des aides matérielles, des aides d'accompagnement et des aides d'urgences et développe de multiples actions qui permettent de soutenir les personnes et foyers traversant quelques

difficultés comme :

- l'aide alimentaire exceptionnelle,
- l'aide à la formation,
- la participation financière (frais de cantine, inscriptions associations, etc.),
- l'aide à l'énergie,
- l'aide aux démarches administratives,
- l'orientation des personnes en difficultés vers des organismes spécialisés (Point Conseil emploi, assistant social, organismes sociaux et caritatifs, organismes de logements sociaux, etc.).

### Le C.C.A.S intervient essentiellement en faveur :

- des personnes âgées
- des personnes handicapées
- des personnes et familles démunies

**Le C.C.A.S, dans un contexte de crise économique et sociale, est plus que jamais à l'écoute des habitants de Buchères, et s'efforce de répondre à leurs attentes et à leurs préoccupations.**

## • UNE MISSION DU C.C.A.S: LE REGISTRE COMMUNAL NOMINATIF

Le registre communal nominatif est un document obligatoire pour toutes les communes. Ce registre est confidentiel et destiné à lister les personnes vulnérables. Il ne sera activé qu'en cas d'alerte, signalée par les services préfectoraux, liée à un risque tel que le froid, la canicule ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique des personnes vulnérables. Les personnes inscrites sont volontaires.

### A qui est-il destiné :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes résidant à leur domicile,
- Les autres publics vulnérables du fait de leur isolement et non pris en charge par un service particulier.

Pour contacter le C.C.A.S, il suffit de prendre contact auprès de la secrétaire, **Madame Christelle LEROY** au **03.25.41.87.12**.

### Comment s'inscrire :

La personne elle-même ou une personne de son entourage peut saisir le CCAS pour une inscription sur le registre.

### Les démarches :

L'inscription (pour vous ou l'un de vos proches) peut se faire :

- en ligne sur le site internet,
  - par téléphone en contactant la Secrétaire
  - en se rendant au Centre Communal d'Action Sociale, 1 Rue de la Mairie 10800 BUCHERES.
- Quand faut-il s'inscrire :

N'importe quand, le registre est ouvert tout au long de l'année.

### Quels intérêts :

En cas de crise majeure, les personnes vulnérables et /ou isolées doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté à l'événement. Ce registre permet aux services en charge de la gestion de crise de prendre contact avec les personnes inscrites sur le registre et de s'assurer qu'elles sont bien prises en charge.

# LOCATION DE SALLES

## Salle des fêtes

	<b>Tarif Buchérois</b>	<b>Tarif Extérieur</b>
<b>Week-end été</b>	483 € (+ caution 483 €)	853 € (+ caution 853 €)
<b>Week-end hiver</b>	515 € (+ caution 515 €)	897 € (+ caution 897 €)
<b>Journée été</b>	383 € (+ caution 383 €)	550 € (+ caution 550 €)
<b>Journée hiver</b>	404 € (+ caution 404 €)	605 € (+ caution 605 €)
<b>Vendredi après-midi été</b> <i>préparation uniquement</i>	110 € (+ caution 110 €)	149 € (+ caution 149 €)
<b>Vendredi après-midi hiver</b> <i>préparation uniquement</i>	121 € (+ caution 121 €)	160 € (+ caution 160 €)
<b>½ journée été</b> <i>Assemblée Générale</i>	142 € (+ caution 142 €)	187 € (+ caution 187 €)
<b>½ journée hiver</b> <i>Assemblée Générale</i>	152 € (+ caution 152 €)	209 € (+ caution 209 €)
<b>REPAS A BUT LUCRATIF</b>	<b>Week-end</b> Eté : 1 050 € (+caution 1 050 €) Hiver : 1 260 € (+ caution 1 260 €)	<b>Week-end</b> Eté : 1 100 € (+ caution 1 100 €) Hiver : 1 320 € (+ caution 1 320 €)
<b>ASSOCIATIONS BUCHERES 1<sup>ère</sup> location</b>	Eté / Hiver 163.00 € (+ caution 163 €)	<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>  Eté : 483 € (+caution 483 €) Hiver : 515 € (+ caution 515 €)
<b>ASSOCIATIONS BUCHERES 2<sup>ème</sup> location</b>	Eté : 221 € (+caution 221 €) Hiver : 242 € (+ caution 242 €)	
<b>ASSOCIATIONS BUCHERES 3<sup>ème</sup> location et plus</b>	Eté : 473 € (+caution 473 €) Hiver : 504 € (+ caution 504 €)	

Tarif été: du 1er Avril au 30 Septembre

Tarif hiver: du 1er Octobre au 31 Mars



### Superficie de la salle des fêtes

Salle : 210,10 m<sup>2</sup> (19,10 m x 11 m)

Scène : 30.80 m<sup>2</sup> (7m x 4.40 m)

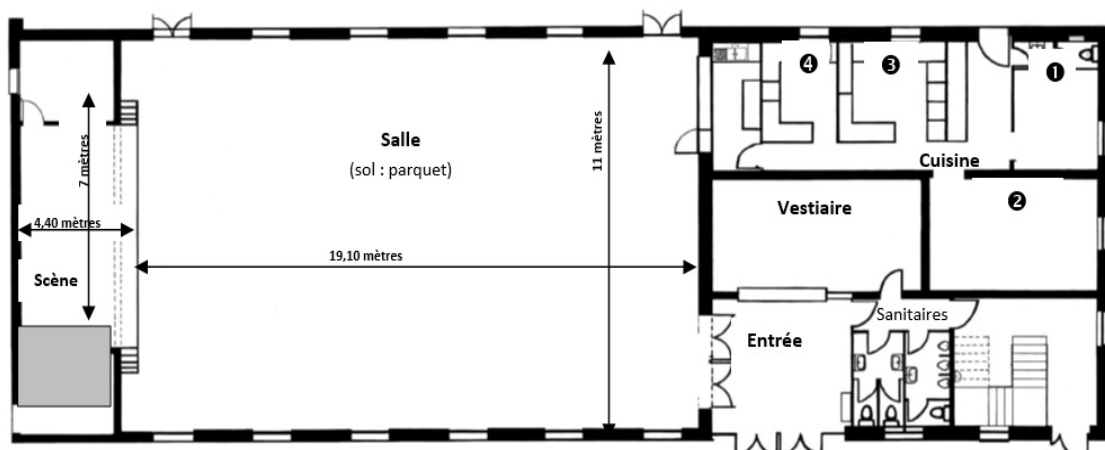
Cuisine : 34 m<sup>2</sup> (8,5 m x 4 m)

### Cuisine :

- une chambre froide
  - une salle de préparation contenant un congélateur et deux chariots de service
  - un espace cuisson contenant un four à gaz, un four électrique, un meuble chauffant et une table de cuisson
  - un espace plonge, contenant un lave vaisselle et un évier deux bacs
- La salle des fêtes ne contient pas de vaisselle : vous devrez donc amener le matériel de cuisine.

Parking : 50 places

**Capacité de la salle:  
200 personnes**



# LOCATION DE SALLES

## Salle Roland Thépenier

Salle réservée uniquement aux habitants, aux associations et aux entreprises de Buchères



	<u>Location du samedi 8h30 au lundi 08h30</u>		<u>Location une journée en semaine de 08h30 à minuit</u>	
	Tarifs	Cautions	Tarifs	Cautions
<u>Fêtes familiales</u> <u>1 location par foyer et par an</u>	230 €	500 €	150 €	500 €
<u>Associations</u> <u>(Gratuit 1/par an)</u>	130 €	500 €	80 €	500 €
<u>Entreprises</u>	250 €	500 €	180 €	500 €

Capacité de la salle : 35 personnes

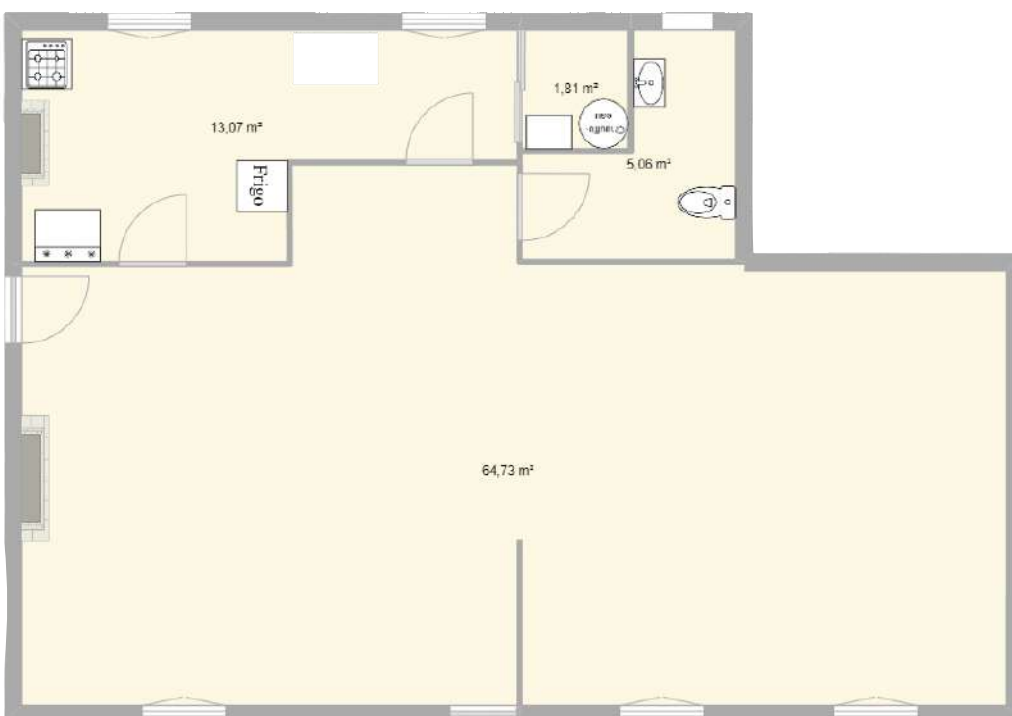
Équipements de la salle

Tables et chaises :

- 7 tables (1.60 m x 0.80 m) + 3 tables (1.20 m x 0.60m)
- 35 chaises
- Possibilité de louer les tables et bancs de brasserie pour une utilisation en extérieure selon leur disponibilité. (demande d'utilisation disponible en mairie)

Cuisine :

- 1 réfrigérateur
- 1 cuisinière
- 1 congélateur



Superficie de la salle

Pièce principale : 64.73 m²

Cuisine : 13.07 m²

Placard à balai : 1.81 m²

Sanitaire : 5.06 m²

# TRI SELECTIF

## DELIVRANCE DE SACS JAUNES POUR LE RAMASSAGE DES CORPS CREUX

- Les sacs jaunes pour le ramassage des corps creux sont disponibles à l'accueil de la Mairie, à la bibliothèque municipale ainsi qu'à la Passerelle sur simple demande.

### LE TRI, LA VIE

Dans le sac, je mets:



Dans le sac, je ne mets pas:

- Les journaux et magazines
- Les emballages métalliques contenant des restes
- Les petits emballages en plastique ou en polystyrène
- Les films et sacs en plastique
- Le verre

## CONTENEURS DE DECHETS VERTS

Pour obtenir un conteneur de déchets verts, il faut appeler le service gestion et collecte des déchets de **Troyes Champagne Métropole** au **03.25.45.27.30** ou envoyer un email à :

[collectedejets@troyes-cm.fr](mailto:collectedejets@troyes-cm.fr)

Trouvez toutes les informations sur :

[troyes-champagne-metropole.fr](http://troyes-champagne-metropole.fr) dans la rubrique **habiter/vivre** puis **gérer mes déchets**.

### *Dans mon bac vert, je mets quoi ?*

- Mes déchets verts habituels
  - Pelouse
  - Feuilles
  - Branchages
- Mes Bio-déchets
  - Café et thé
  - Reste de repas
  - Epluchures de fruits et légumes
  - Fruits et légumes abîmés
  - Fleurs fanées



### **NE PAS JETER**

- Pot de fleur
- Pierre et cailloux
- Bâche en plastique
- Emballage alimentaire



# TRI SELECTIF

Le calendrier de tri sélectif est distribué chaque année par les services de Troyes Champagne Métropole dans les boîtes aux lettres de chaque habitant.

**Ordures Ménagères : le lundi**

**Tri : le jeudi (semaines paires)**

**Déchets verts : le lundi (d'avril à novembre)**

**N'oubliez pas de sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de collecte.**

## **BENNES A PAPIERS, VERRRES ET VETEMENTS**

Des bennes à verres et à papiers se tiennent à votre disposition afin de pouvoir faire le tri et recycler correctement.

- Sur le parking de la bibliothèque
- Rue des Aulnes (intersection avec la Route de Maisons Blanches)
- Chemin de la voie de Vaux
- Rue du Poirier Saint Jean en direction de Saint Léger Près Troyes
- Avenue Pierre Pétré

Les bennes à vêtements se trouvent sur le parking de la bibliothèque et Avenue Pierre Pétré (derrière les Tennis couverts).



## **ACCES AUX DECHETTERIES**

Les déchèteries les plus proches de chez vous sont à :



### •Sainte Savine (Rue Konrad Adenauer)

	Hiver Octobre à Mars	Eté Avril à Septembre
Lundi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Mardi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Mercredi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Jeudi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	9h – 17h30	9h – 19h
Dimanche	10h – 12h30	10h – 12h30

### •Saint Julien les Villas (Rue du Pré Saint Jean)

	Hiver Octobre à Mars	Eté Avril à Septembre
Lundi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Jeudi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Vendredi	9h 12h / 14h – 17h30	9h – 12h / 15h – 19h
Samedi	9h – 17h30	9h – 19h
Dimanche	10h – 12h30	10h – 12h30



## POUR VOTER INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

### Qui peut être électeur ?

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2ème tour de l'élection)
- être français
- jouir de ses droits civils et politiques

### Où s'inscrire ?

- soit à la mairie de votre domicile
- soit en ligne (en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales ([service-public.fr](http://service-public.fr)) en joignant les documents suivants:
  - justificatif de domicile
  - justificatif d'identité



### RAPPEL

Les français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans et les personnes obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement également.

### A SAVOIR

Un citoyen européen qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales et européennes à condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Pour que sa demande d'inscription soit acceptée, il doit avoir au moins 18 ans le jour de sa demande d'inscription. Chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit les listes électorales et connaître son bureau de vote directement à l'adresse:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

**Quand s'inscrire ?** Il est possible de s'inscrire toute l'année

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE (RECENSEMENT MILITAIRE)

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille. Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE

#### Déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement. La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.

#### Reconnaissance d'un enfant (couple non marié)

La filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).

#### Acte de naissance

Un acte de naissance peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l'extrait avec filiation et l'extrait sans filiation.

Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez.

Les démarches pour l'obtenir varient en fonction du lieu de naissance de la personne concernée par l'acte.

Pour demander un acte de naissance à la commune de Buchères, il faut être née sur notre commune. Il faut venir faire la demande en mairie et disposer d'une pièce d'identité valide.

### MARIAGE

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté.

Pour les personnes qui souhaitent se marier, le «Guide des futurs époux» est à venir chercher en mairie.

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes:

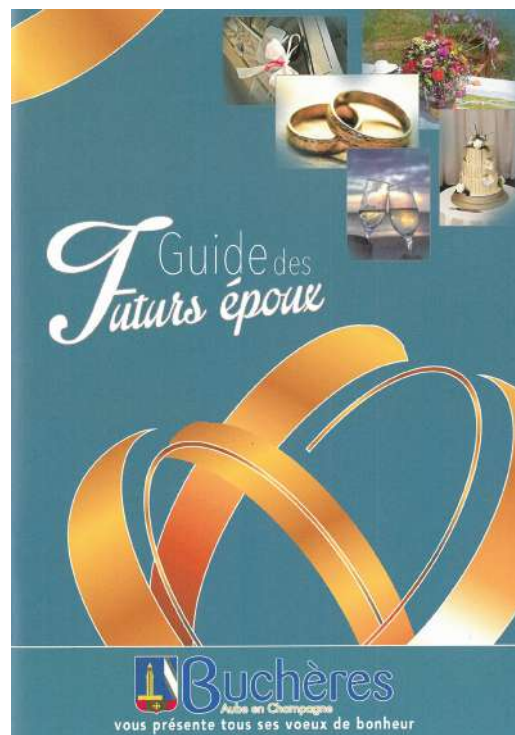
- Original et photocopie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Acte de naissance

Le dossier est à rendre complété avec tous les documents demandés.

Les pièces fournies doivent **dater de moins de trois mois**.

Le dossier complet est à rendre au **minimum deux mois avant la date du mariage**.

Les personnes désirants se marier sur la commune **doivent être soit domiciliés soit résidents sur la commune**.





## PACS - Pacte Civil de Solidarité

**Le Pacs** est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

### **Pièces à fournir**

- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726\*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725\*02)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie)

**Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs.**

## DECLARATION DE DÉCÈS

**La déclaration de décès** est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.

La personne qui déclare le décès doit se rendre en mairie avec :

- sa pièce d'identité
- si possible, le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la Gendarmerie
- tout document (si elle en possède) concernant l'identité du défunt : livret de famille, pièce d'identité, ou acte de naissance par exemple.



## LE LIVRET DE FAMILLE

**Le livret de famille** présente des extraits d'actes des membres composant une famille. Il doit être mis à jour à l'occasion de tout évènement survenu après sa délivrance (mariage, naissance, décès, etc.)

Des duplicatas peuvent être délivrés. Le livret contient également des textes relatifs au droit de la famille.

- Délivrance à la naissance du 1er enfant
- Délivrance lors du mariage
- Mise à jour
- Second livret lors d'une séparation
- Perte, vol ou destruction

Il est possible de demander un duplicata de livret de famille en remplissant le document téléchargeable sur notre site: [www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr) dans la rubrique [démarches/état civil/livret de famille](#). Une fois le document rempli, il faut le déposer en Mairie accompagné d'une pièce d'identité.



## CARTE D'IDENTITE

Les demandes de carte nationale d'identité ne doivent plus être déposées à la mairie du domicile, mais dans l'une des mairies habilitées par l'Etat.

Dans l'Aube, les communes suivantes sont équipées pour recevoir votre demande :

**Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Creney-Près-Troyes, Ervy-le-Châtel, Estissac, La-Chapelle-Saint-Luc, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Saint-Julien-Les-Villas, Sainte-Savine, Troyes.**

La demande se simplifie, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>, relever le numéro de votre pré-demande qui vous est attribué et prenez rendez-vous auprès d'une des mairies habilitées.

### Documents nécessaires :

- **2 photos d'identité** en noir et blanc ou encouleur, identiques, récentes, tête nue, de face, sur fond blanc, de format 35x45.
- **Justificatif de domicile** (-1 ans) ou justificatif de nationalité, le cas échéant.
- **Livret de famille**
- **Ancienne carte nationale d'identité**
- **Copie de l'acte de naissance** (à demander au lieu de naissance) de moins de 3 mois dans le cas d'une première demande ou carte périmée de + de 5 ans. (En cas de perte : compléter un formulaire en mairie + timbre fiscal de 25 €) (En cas de vol : déclaration délivrée par

## LE PASSEPORT

Pour faire un passeport biométrique, il faut le demander dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement.... Dans tous les cas, il faut fournir une photo, un justificatif de domicile et un timbre fiscal.

**En France, il coûte 86 € pour un majeur.**

Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr). Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Dans l'Aube, les communes suivantes sont équipées de dispositifs de recueil (DR) : Arcis sur Aube, Brienne le Château, Bar sur Aube, Bar sur Seine, Creney près Troyes, Estissac, Ervy le Châtel, La Chapelle Saint Luc, Nogent sur Seine, Romilly sur Seine, Saint Julien les Villas, Sainte Savine, Troyes.

Plus de renseignements sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>.

les services de Police + timbre fiscal de 25€ + acte de naissance)

Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (Passeport, Carte vitale, Permis de conduire...)

### Pièces supplémentaires pour les personnes hébergées :

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Attestation de sécurité sociale de l'hébergé

### Pièces supplémentaires pour un mineur :

- Carte nationale d'identité du représentant légal
- Jugement de divorce ou de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant)

**La remise de la carte nationale d'identité à un mineur doit se faire devant le représentant légal.**

### Prolongation de la durée de la Carte Nationale d'Identité :

L'allongement de 5 ans de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité concerne uniquement les cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à des personnes majeures à partir du 1er janvier 2014, ou entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (durée de validité automatiquement prolongée). Pour les personnes mineures, la validité reste à 10 ans.

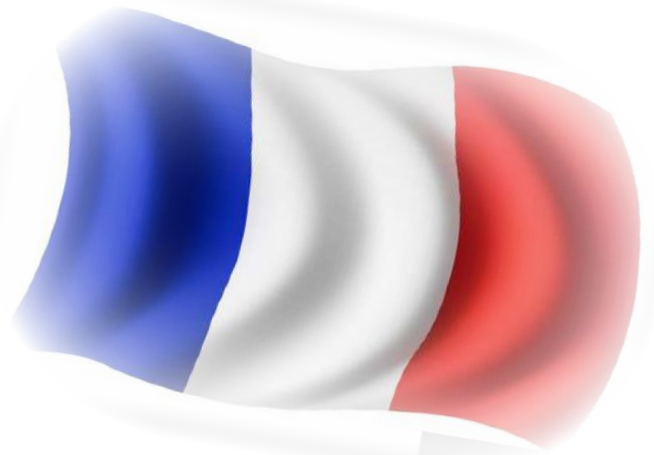


# CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

**Afin d'entretenir le devoir de mémoire, la municipalité commémore chaque année les événements suivants auxquels tous les habitants sont les bienvenus :**

## **VICTOIRE DU 08 MAI 1945**

Le 08 mai 1945 est la date de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne. La cérémonie commémorative de cet événement a lieu le 08 mai de chaque année.



## **APPEL DU 18 JUIN 1940**

Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle lançait, depuis Londres, son célèbre appel à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. Dans son sillon, la France libre et la Résistance intérieure se sont progressivement organisées.

Dans l'esprit de cet appel et afin de perpétuer le souvenir des sacrifices de ceux qui ont résisté et combattu pour restaurer notre liberté, la cérémonie commémorative de cet événement a lieu le 18 juin de chaque année.

## **14 JUILLET, JOUR DE LA FÊTE NATIONALE**

La loi faisant du 14 juillet une journée de fête nationale annuelle a été promulguée le 6 juillet 1880. Les maires des communes de France et les français commémorent deux 14 juillet :

Le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille qui a été le début de la Révolution française,

Le 14 juillet 1790, la Fête de la Fédération qui fêtait l'unité de tous les Français.

*«La chute de la Bastille, c'est la chute de toutes les Bastilles [...], s'exclame Victor Hugo à l'Assemblée à la veille du vote de la loi [...]. Le 14 juillet marque la fin de tous les esclavages, c'est la fête de toutes les nations.»*

La cérémonie commémorative de cet événement a lieu le 14 juillet de chaque année.

## **24 AOÛT, BUCHÈRES VILLE MARTYRS**

Le 24 Août 1944, Buchères connaissait l'horreur. A la veille de la libération de Troyes, la 51ème Brigade des WAFFEN SS assassinait 67 civils innocents, bébés, enfants, femmes, hommes, vieillards et incendiait une cinquantaine de maisons. A travers l'évocation du souvenir de nos martyrs et l'hommage rendu à leurs proches, aux rescapés, aux familles dont la vie a été marquée à jamais, nous voulons rappeler la fragilité de la liberté et éviter que les choses ne se répètent. La cérémonie commémorative de cet événement a lieu le 24 Août de chaque année.

## **11 NOVEMBRE 1918, SIGNATURE DE L'ARMISTICE**

A 6 heures du matin, les généraux allemands signent l'armistice avec les alliés près de la gare de Rethondes dans l'Oise. Dans le wagon-restaurant aménagé en salle de réunion, l'amiral Wemyss, le maréchal Foch et le général Maxime Weygang mettent fin à quatre ans de guerre. Le cessez-le-feu prend effet à 11 heures. Le 11 novembre 1918, à 11 heures pile, les cloches retentissent dans tous les villages et toutes les villes françaises : c'est le «cessez-le-feu». La Grande Guerre est finie. La cérémonie commémorative de cet événement a lieu le 11 novembre de chaque année.

## ANIMAUX ERRANTS

Vous pouvez signaler un animal errant au secrétariat de Mairie au 03.25.41.80.17.



Un représentant de la commune déclenchera une demande d'intervention auprès de la fourrière de Troyes Champagne Métropole.

Pour les animaux identifiés (tatouage, puce électronique, collier), La fourrière contactera les propriétaires.

## OBJETS PERDUS ? OBJETS TROUVÉS !

Tout objet trouvé sur la voie publique, dans un lieu public ou dans un lieu ouvert au public à Buchères doit être déposé et déclaré auprès du secrétariat de Mairie.

Le délai de conservation par la commune des objets trouvés dépend de leur nature.

Toute personne ayant trouvé un objet peut procéder à sa déclaration et son dépôt.

De même, toute personne ayant perdu un objet peut en faire la déclaration auprès du secrétariat de Mairie. La déclaration, le dépôt des objets trouvés et leur récupération sont des services gratuits.

- Pour récupérer un objet perdu : lorsque l'identité du propriétaire de l'objet est connue, le secrétariat prévient rapidement ce dernier. Le propriétaire doit ensuite se présenter en mairie pour récupérer l'objet ; il doit prouver son identité et la propriété de l'objet.
- Objets perdus dans un commerce : contactez celui-ci en premier lieu.



## DISTRIBUTION DE RATICIDE

Soucieux de préserver l'hygiène et la santé publique, la Mairie met à disposition gratuitement, auprès des administrés, du raticide du 1er octobre au 31 mars inclus de chaque année.



## AFFOUAGES

Les inscriptions des affouages se déroulent en Mairie de début octobre à début novembre chaque année, en remplissant un imprimé type.

Afin d'éviter tout quiproquo, aucune procuration n'est possible, seul l'affouagiste est habilité à signer son inscription.



## Concours des maisons fleuries

Les inscriptions pour le concours des maisons fleuries se déroulent vers le mois de mai / juin inclus chaque année en remplissant un imprimé type. Imprimé disponible à l'accueil de la Mairie ou en téléchargement sur notre site internet: [www.ville-bucheres.fr/vie-pratique/environnement-fleurissement/concours-des-maisons-fleuries](http://www.ville-bucheres.fr/vie-pratique/environnement-fleurissement/concours-des-maisons-fleuries)

# INFORMATIONS UTILES

## TRANSPORTS HEBDOMADAIRES

Chaque jeudi matin, un véhicule de la société Dragan'Air emmène gratuitement les personnes qui le désirent à l'Intermarché Rives de Seine de Saint Julien Les Villas pour faire leurs courses.

Celui-ci effectue un circuit au départ de la Rue de la Mairie à partir de 9h30, il se dirige ensuite Rue des Navettes puis Rue des Herbuates.

Nous vous informons également que, suivant vos besoins, qui auront été formulés au préalable auprès de notre secrétariat de Mairie, de nouvelles rues pourraient être desservies.

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles de Buchères est consultable sur le site:

<https://assistante-maternelle.aube.fr>



## MAIRIE

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Téléphone: 03.25.41.80.17

Mail: [commune.bucheres10@wanadoo.fr](mailto:commune.bucheres10@wanadoo.fr)

Site internet: [www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)



### HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT:

- Lundi: 8h30-12h30 // 13h30-17h00
- Mardi: 9h00-12h30 // 13h30-17h00
- Mercredi: 9h00-12h30 // 13h30-17h00
- Jeudi: 8h30-12h30 // 13h30-17h00
- Vendredi: 9h00-12h30 // 13h30 - 16h00
- Samedi (des semaines impaires): 9h30-12h00

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Téléphone: 03.25.41.76.67

Mail: [biblio.bucheres@wanadoo.fr](mailto:biblio.bucheres@wanadoo.fr)

### HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

- Lundi: 16H45-18H30
- Mercredi: 14h00-18h30
- Samedi: 9h00-12h00



# NUMÉROS UTILES



## **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Les conciliateurs de justice reçoivent régulièrement les citoyens désireux de trouver une solution en cas de litige. toute personne souhaitant prendre rendez-vous avec un conciliateur de justice, doit entrer en relation avec celui qui est rattaché à son canton.

Canton de Vendevre sur Barse  
 Buchères:  
 sur rendez-vous en appelant le 03.25.41.80.17

## **PHARMACIE DE GARDE**

En soirée, jusqu'à 22 heures, appeler le Commissariat au 03.25.43.51.00.

Après 22 heures, se présenter au Commissariat 18 Rue des Gayettes - 10000 Troyes, muni d'une ordonnance et d'une pièce d'identité.

Désormais, il est possible de connaître les pharmacies de garde dans le département en composant le numéro national 3237 (0.34 euro par minute depuis un poste fixe)

ALSH	06.10.62.84.26
Club Ados	06.10.18.77.43
C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale	03.25.41.87.12
Relais POSTE / Relais TCAT	03.25.81.79.22
TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE	03.25.45.27.27
Trésorerie de Troyes Municipale	03.25.73.87.71
Samu	15
SOS Médecin	3624
Hôpital	03.25.49.49.49
Gendarmerie de Bréviandes	03.25.83.17.50
Pompiers	18
Urgence Sécurité Gaz - GRDF	0.800.47.33.33
Raccordement au gaz naturel - GRDF	09.69.36.35.34
Préfecture de l'Aube	03.25.42.35.00
Centre Médico social d'Aix en Othe - Assistante sociale Mme SADET Anne	03.25.46.70.04
Médiatrice énergie	07.61.80.40.39
Maison de la justice et du droit	03.25.83.18.90
TCAT	03.25.70.49.00
SNCF	36 35
Accueil pour les sans abris	115
SOS Amitié	03.25.73.62.00
Maison paroissiale de Saint Julien les Villas <b>(Eglise et Chapelle de Buchères)</b>	03.25.82.12.86
Allô enfance maltraitée	119
Planning familial	0.800.803.803
Sida info service	0.800.840.800
A.N.P.A.A Association Nationale Prévention Alcoologie et Addictologie	03.25.49.44.44
Ecoute alcool	0.811.91.30.30
Drogue info service	0.800.23.13.13
Appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114
Centre anti-poison	03.83.32.36.36
Lycée Chrétien de Troyes	03.25.71.53.00
Collège Marie Curie	03.25.82.33.54
Violences conjugales	39 19
<b>Numéro d'urgence unique européen</b>	<b>112</b>